

Initiatives parlementaires

[Traduction]

M. Soetens: Monsieur le Président, je vous remercie.

Pour être bien sûr que le député comprend, je souligne que j'ai pris la peine de vous faire savoir que j'avais hâte d'intervenir dans le débat sur cette motion se rapportant à l'éducation. L'éducation est un domaine très important, non seulement pour le Québec et pour l'Ontario. Il est évident que l'éducation est importante pour tous les Canadiens et elle est très importante pour notre gouvernement, comme le montrent les mesures que nous avons prises dans le passé. L'éducation reste une de nos plus grandes préoccupations.

J'espère que personne, ni dans l'opposition ni du côté ministériel, ne se réjouit qu'il y ait un taux de décrochage de 30 p. 100 dans nos écoles secondaires. Personne ne prétend que notre niveau d'alphabétisation est satisfaisant parce que ce n'est pas le cas.

Personne ne prétend que le statu quo en matière d'éducation sera suffisant, compte tenu de la montée de la concurrence internationale et de notre dépendance

croissante vis-à-vis des industries et des professions basées sur la connaissance. En fait, on s'entend de plus en plus pour dire au Canada que nous devons sérieusement réévaluer nos méthodes d'éducation. Nous reconnaissons tous la nécessité de repenser nos objectifs d'éducation, nos programmes de formation et nos priorités d'enseignement.

Toutefois, il est clair que les Canadiens ne pourront relever les défis qui se posent en matière d'éducation que par une politique avisée, coordonnée et coopérative.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

[Français]

Comme il est 20 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 heures.)